



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 9 février 2018, une enquête publique concernant la demande d'autorisation déposée par le G.I.E. LES FALUNS DE CONTRES en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière de faluns située à CONTRES et à SASSAY, sera ouverte en mairies de CONTRES et de SASSAY, du lundi 19 mars 2018 au samedi 21 avril 2018 inclus.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sera déposé en mairies de CONTRES et de SASSAY, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- pourra également être consulté dans les mairies de FRESNES, de CHÉMERY et de SOINGS-EN-SOLOGNE concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Bernard MENUJER, secrétaire général de mairie en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public en mairies de CONTRES et de SASSAY :

- le **lundi 19 mars 2018, de 9h30 à 12h30 en mairie de CONTRES,**
- le **mardi 27 mars 2018, de 14h à 17h en mairie de CONTRES,**
- le **jeudi 5 avril 2018, de 14h à 17h en mairie de SASSAY,**
- le **vendredi 13 avril 2018, de 9h30 à 12h30 en mairie de CONTRES,**
- le **samedi 21 avril 2018, de 10h à 12h en mairie de SASSAY.**

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale aux mairies de CONTRES et de SASSAY, ainsi qu'à la Préfecture de Loir-et-Cher ([pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr)), lesquelles les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Monsieur Gilles CALLOUX, administrateur du GIE LES FALUNS DE CONTRES au numéro de téléphone suivant : 02 54 79 85 43 ou auprès de Madame Amélie CALCIAT, bureau d'études AXYLIS au numéro de téléphone suivant : 02 54 73 40 60.

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairies de CONTRES et de SASSAY et à la Préfecture de Loir-et-Cher - SIAPP - Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, pendant une durée d'un an.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture du Loir-et-Cher ([www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr)).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.